



La libéralisation des heures d'ouverture des magasins de stations service : une mine anti-personnel !

Intervention de Jacques-André Maire, conseiller national (NE)

Seules les paroles prononcées font foi.

La loi dont nous parlons aujourd'hui n'est bien sûr qu'une des mines anti-personnel larguées par des **idéologues du profit à tout prix et sans respect de la vie de l'employé-e** pour faire sauter, de manière plus générale, la réglementation des horaires traditionnels de travail.

Cette loi demande donc que les échoppes, les magasins des stations-services situées sur les grands axes routiers puissent ouvrir 24 heures sur 24. Si certains bénéficient déjà d'une autorisation d'ouverture jusqu'à une heure du matin ainsi que le dimanche, c'est que ceux-là bénéficient du critère de zone touristique et ne doivent vendre que des articles utiles dans le cadre d'un voyage ou alors, parce qu'ils sont situés sur des aires d'autoroutes ou des axes importants de circulation à forte fréquentation touristique. Le changement de loi dont nous parlons fait éclater toutes les notions de tourisme et de voyage et étend l'autorisation au-delà des aires autorisées. **De fait, il ne s'agit donc plus de répondre à un besoin particulier du voyageur devant être absolument satisfait pendant la nuit, mais bien d'ouvrir les échoppes là où c'est rentable en raison de l'affluence de clients potentiels. Priorité donc au profit du tenancier et à ses propriétaires plutôt qu'à la santé et à la vie sociale du personnel.**

Il est intéressant de savoir qu'après 22 heures, 70% du chiffre d'affaires des « shops » - hors vente d'essence - proviennent de la vente d'alcool. Ce dont nous parlons, c'est d'une libéralisation des horaires des « shops » visant à faire du chiffre d'affaire grâce à l'alcool après une certaine heure, et absolument pas pour servir les besoins des voyageurs.

La question qui se posera aux citoyennes et aux citoyens est donc la suivante: sommes-nous prêt à péjorer davantage les conditions de travail du secteur de la vente de détail et des autres professions qui devront suivre, pour satisfaire la cupidité des grands distributeurs ou des groupes pétroliers ?